PRÉFET
DE L'AISNE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021 : DÉPLACEMENT DU BUREAU DE LA CHAPELLE SUR CHÉZY

Laon, le 24 juin 2021

En application de l'article R. 40 du code électoral, le préfet de l'Aisne, a pris ce jour une décision de délocalisation du bureau de vote de la Commune de La Chapelle sur Chézy.

Ce bureau, se tiendra pour le second tour des élections départementales et régionales de dimanche 27 juin 2021 à Essômes-sur-Marne au 1 rue de l'abbaye.

Cette décision est rendue indispensable au vu des évènements climatiques et des dégâts subis sur toute la commune.

Préfet de l'Aisne @Prefet02

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

Tél. : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83
Mél. : pref-communication@aisne.gouv.fr
Bureau de la représentation de l'État
Pôle départemental de la communication interministérielle

2, rue Paul Doumer – BP 20104
02010 LAON